

Note 2010/5

Décisions de la 41^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Comité permanent de la Convention sur les zones humides a tenu sa 41^e Réunion à Kobuleti, en Géorgie, de jeudi 29 avril à samedi 1^{er} mai 2010. Le Secrétariat a le plaisir de joindre à la présente un document contenant les décisions qui y ont été prises.

Comme de coutume, le procès-verbal entier est publié sur le site Internet de Ramsar (en anglais uniquement) à : http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-standing-sc41-report/main/ramsar/1-31-41%5E24612_4000_0__

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 31 mai 2010

Annexe: Décisions de la 41^e Réunion